

**Conseil Communautaire du 28 mars 2019**

<b>D 2019</b>	<b>B</b>	<b>01</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	87	
<b>Présents</b>	72 du dossier 1 et 2 - 73 du dossier 3 à 8 - 72 du dossier 9 à 32	
<b>Votants</b>	78 du dossier 1 et 2 - 79 du dossier 3 à 8 - 78 du dossier 9 à 32	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 22 mars 2019 s'est réuni à la Salle des fêtes de Sainte-Bazaille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

**Etaient présents**

<b><u>Agmé</u></b>	Patrick GAUBAN
<b><u>Beaupuy</u></b>	Pascal LAPERCHÉ - Maryse HERVÉ
<b><u>Birac sur Trec</u></b>	Alain LERDU
<b><u>Calonges</u></b>	François NÉRAUD
<b><u>Castelnau Sur Gupie</u></b>	Guy IANOTTO
<b><u>Caubon Saint Sauveur</u></b>	Catherine BERNARD
<b><u>Caumont Sur Garonne</u></b>	Pierre IMBERT
<b><u>Clairac</u></b>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<b><u>Cocumont</u></b>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<b><u>Couthures Sur Garonne</u></b>	Jean.Michel MOREAU
<b><u>Escassefort</u></b>	Edith LORIGGIOLA
<b><u>Fauquierolles</u></b>	Maryline DE PARSCAU
<b><u>FaUILLET</u></b>	Gilbert DUFOURG
<b><u>Fourques Sur Garonne</u></b>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Josette PATISSOU)
<b><u>Gaujac</u></b>	Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier 8)
<b><u>Gontaud de Nogaret</u></b>	Danièle ANGOT
<b><u>Grateloup Saint Gayrand</u></b>	/
<b><u>Jusix</u></b>	Michel GUIGNAN
<b><u>Lafitte Sur Lot</u></b>	Patricia GAVA (suppléante)
<b><u>Lagruère</u></b>	Jacques VERDELET
<b><u>Lagupie</u></b>	/
<b><u>Le Mas d'Agenais</u></b>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Alain PRÉDOUR)
<b><u>Longueville</u></b>	Guy FARBOS
<b><u>Marcellus</u></b>	Jean.Claude DERC
<b><u>Marmande</u></b>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie.Françoise BOUGUES) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Jean.Pierre MARCHAND) - Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<b><u>Mauvezin sur Gupie</u></b>	Daniel BORDENEUVE
<b><u>Meilhan sur Garonne</u></b>	Régine POVÉDA
<b><u>Montpouillan</u></b>	Didier MONPOUILLAN
<b><u>Puymiclan</u></b>	Michel FEYRY
<b><u>Saint Avit</u></b>	Michel COUZIGOU
<b><u>Saint Barthélémy d'Agenais</u></b>	Gaëtan MALANGE
<b><u>Saint Martin Petit</u></b>	Marie-France BONNEAU (à partir du dossier n°3)
<b><u>Saint Pardoux du Breuil</u></b>	Jean-Marc DUBAN
<b><u>Saint Sauveur de Meilhan</u></b>	Francis LABEAU
<b><u>Sainte Bazaille</u></b>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<b><u>Samazan</u></b>	Bernard MONPOUILLAN
<b><u>Sénéstis</u></b>	Jacques PIN (suppléant)
<b><u>Sevches</u></b>	Isabelle CESA - André CORIOU
<b><u>Taillebourg</u></b>	/
<b><u>Tonneins</u></b>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<b><u>Varès</u></b>	Jacky TROUVÉ
<b><u>Villeton</u></b>	Jean GUIRAUD
<b><u>Virazeil</u></b>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET) - Vincent PAULAY

**Absents ou excusés**

Bernard CABANE – Josette PATISSOU - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier 9) - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD – Valérie TACCO - Caroline DELRIEU-GILLET

**Pouvoirs de**

Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Alain PRÉDOUR à Francis DUTHIL - Sophie BORDERIE à Joël HOCQUELET - Marie.Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

**Secrétaire de Séance**

Michel FEYRY

# Dossier n°2 - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « TERRITOIRES D'INNOVATION »

Rapporteur : Gaëtan MALANGE

## Objet de la délibération

---

La présente délibération a pour objet de valider la participation de Val de Garonne Agglomération à la candidature commune de Bordeaux Métropole et ses territoires associés à l'appel à projets « Territoires d'Innovation » pour l'ambition « Territoires à énergie positive à horizon 2050 ».

## Exposé des motifs

---

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) engagé entre l'Etat et la Banque des Territoires (anciennement Caisse des Dépôts et Consignations), le Secrétariat Général pour l'Investissement et la Banque des Territoires ont lancé le 23 novembre dernier l'appel à projets « Territoires d'Innovation ».

- **Contexte de la candidature commune**

En janvier 2018, Bordeaux Métropole a été sélectionnée à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'appel à projets « Territoires d'innovation de grande ambition » pour sa candidature autour de l'ambition « Métropole à énergie positive ». Dès les premiers échanges de la coopération, la Métropole a proposé d'associer Val de Garonne Agglomération à sa candidature autour d'un projet de transformation du territoire associant acteurs publics, privés, associatifs et citoyens. C'est ainsi que l'axe IV du protocole de coopération, portant sur la transition énergétique, prend acte de la participation de Val de Garonne Agglomération à l'appel à projets « Territoires d'innovation de grande ambition » avec Bordeaux Métropole.

- **Contenu de l'appel à projets**

L'appel à projets a pour objectif de sélectionner et d'accompagner une vingtaine de territoires d'intérêt national, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur sur dix ans, destiné à améliorer la qualité de vie des habitants et d'augmenter la durabilité du territoire. Doté d'une enveloppe de 450 millions d'euros, les financements de l'appel à projets seront alloués soit sous forme de subventions (correspondant à 1/3 de la candidature) soit sous forme de prise de participation en fonds propres ou quasi fonds propres (correspondant à 2/3 de la candidature) pour un projet d'investissement porté par un acteur privé mais permettant de contribuer à l'ambition du territoire.

Le cahier des charges a été publié en novembre 2018, et introduit une nouveauté : la prise en compte du critère majeur de l'alliance territoriale dans la constitution de la candidature. La réponse à l'appel à projets valorise donc les démarches de coopération, et en particulier avec des territoires concernés par le Plan Action Cœur de Ville et Territoires d'industrie. Val de Garonne Agglomération est ainsi devenue un partenaire majeur au sein de cet appel à projets, et il lui est proposé de se positionner avec Bordeaux Métropole comme co-porteur d'une candidature élargie intitulée « Territoires à énergie positive à horizon 2050 ».

- **La candidature « Territoires à énergie positive »**

### Plan d'action

La candidature co-portée par Bordeaux Métropole et ses territoires partenaires (Val de Garonne Agglomération, la CALI – Communauté d'Agglomération de Libourne – et le SYSDAU – Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise) est organisée en deux axes.

Un axe avec des actions thématiques :

- 1- Production d'énergies renouvelables locales,
- 2- Réduction des consommations dans le transport et les mobilités,
- 3- Réduction des consommations du bâti et des ensembles immobiliers,
- 4- Optimisation des réseaux (*smart grids*).

Un axe avec des actions transversales :

- 1- Concernant la formation, la sensibilisation, la participation citoyenne, les coopérations, l'innovation et la recherche,
- 2- Concernant la dimension numérique,
- 3- Concernant l'économie circulaire.

La candidature est organisée autour de « méta-actions » qui sont des actions chef de file considérées comme structurantes au sein de la candidature et portées par des acteurs partenaires.

## Calendrier de réponse

La candidature à l'appel à projets doit être déposée avant le 26 avril 2019. Depuis janvier 2019, l'équipe projet travaille à la finalisation du plan d'action, avec la réalisation des fiches-projet pour le mois de mars 2019 et la consolidation de la candidature courant avril.

- **La plus-value de la candidature « Territoires à énergie positive à horizon 2050 »**

La candidature conjointe avec Bordeaux Métropole à l'ambition « Territoires à énergie positive à horizon 2050 » ouvre de nombreuses opportunités pour Val de Garonne Agglomération :

- De s'inscrire dans une dynamique favorable au respect des évolutions réglementaires en matière de transition énergétique (la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose de réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 et de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale en 2030) ;
- De devenir un territoire rural exemplaire en matière de transition énergétique en assurant l'indépendance énergétique de l'Agglomération tout en améliorant la qualité de vie et la santé des habitants ;
- De proposer l'inscription au sein de la candidature de projets portés au titre de la coopération, tel le projet de logistique alimentaire local dont VGA est chef de file ;
- De s'inscrire comme un territoire d'expérimentation afin de permettre le développement d'opérations pilotes pour des actions présentées par des porteurs de projets déjà identifiés par la Métropole.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

### Le Conseil Communautaire,

**Valide** le principe d'une candidature commune avec Bordeaux Métropole et ses territoires partenaires à l'appel à projets Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation »,

**Précise** que la réponse à l'appel à projets « Territoires d'innovation » fait partie du protocole de coopération entre Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole,

**Précise** que cette démarche se poursuivra sur une période de 10 ans. Les projets cofinancés par VGA seront examinés au cas par cas au fil de l'eau et feront l'objet de délibérations spécifiques

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

#### Résultat du vote

<b>Votants</b>	<b>78</b>
<b>Pour</b>	<b>78</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Publication / Affichage

Le 1<sup>er</sup> avril 2019

Fait à Sainte-Bazille, le 28 mars 2019

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,